

Ravel, le 12 février 2018

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 09 FEVRIER 2018**

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui a été adopté à l'unanimité, le Président passe à l'ordre du jour :

DORE ET ALLIER : RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EPCI ANNEE 2016:

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport d'activité de la communauté de communes Entre Dore et Allier pour l'année 2016.

CONVENTION POUR LA GARDE DES ANIMAUX CAPTURES DANS LE CADRE DE LA FOURRIERE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE RAVEL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de fourrière que la Commune de Ravel a signée avec l'Association Protectrice des Animaux du Puy de Dôme arrive à son terme le 28 février 2018.

Il explique à l'Assemblée que la commune ne dispose pas des moyens matériels et humains pour créer sa propre fourrière et serait d'avis de renouveler la convention avec l'APA dont le siège est situé les Bas Charnet à Gerzat.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de renouveler cette convention et autorise Monsieur le Maire à exécuter toutes les démarches afin de le faire.